

M. le Conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'Education de la culture et du sport, désigne le 8 octobre 2007 un groupe de travail, composé des représentants suivants :

- M. Bernard Bornet, président
- M. Jean-Pierre Gaspoz, inspecteur de la scolarité obligatoire
- M. Jean-Henry Papilloud, directeur de la Médiathèque à Martigny

Le groupe de travail est chargé des travaux suivants : inventaire des groupements et acteurs de la défense du patois, évaluation des projets développés en milieu scolaire, propositions relatives à de possibles intégrations de cette dimension patrimoniale dans les cours à option des cycles valaisans, et ce au regard des décisions à venir avec les réflexions sur le nouveau cycle d'orientation.

Les membres de cette équipe, réduite mais très motivée, se sont mis au travail avec l'enthousiasme qui sied à leurs fonctions respectives et qui découle de la pratique du patois, de l'intérêt et de la passion qu'ils lui portent.

Le groupe de travail a procédé à de nombreuses auditions, collaborations et invitations à ses séances, plus particulièrement de la Fédération valaisanne des amis du patois, avec ses 22 sections locales, des linguistes de l'IRD, de même que des responsables du Glossaire à l'Université de Neuchâtel. Une attention singulière a été accordée aux « Patois valdotains » dont les principaux responsables ont été invités en séance de commission.

La grande actualité du sujet, les apports respectifs de tous ces acteurs du patois et du patrimoine revêtent une consistance de nature à régénérer nos patois, à travers nombre de propositions prises en compte dans notre rapport à l'attention du Département responsable et, dans un deuxième temps, du Conseil d'Etat.

Dans les délais impartis (octobre 2007 à mars 2008), le groupe de travail a tenu 6 séances plénières, en relation étroite avec les Services du Département et de nombreux acteurs du tissu patoisant d'ici et d'ailleurs que nous remercions vivement pour leur intérêt et leur soutien.

Des reflets partiels occasionnels de cette réflexion concise ont d'ailleurs été rapportés publiquement par certains médias intéressés par la démarche et la matière. De même, la Commission de gestion a demandé une information au Président du groupe de travail. Mais le contenu et les propositions du présent rapport demeurent réservés prioritairement et en globalité aux instances officielles du Gouvernement.